



# Hénin-Beaumont

## Note de présentation du budget primitif 2026

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles.

(Art. L2313-1 du CGCT modifié par l'Art.107 de la loi NOTRe).

Ville d'Hénin-Beaumont  
Direction des Affaires Juridiques

Vu pour être annexé

à la délibération n° 2026-041

LE MAIRE, STEEVE BRIOIS



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. Briois', is written over a horizontal line.

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, a modifié l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la publicité des budgets et comptes. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être adossée aux documents budgétaires et être mis en ligne sur le site internet de la Commune.

La présente note répond à cette obligation.

Le budget de la Commune, comme toutes les autres catégories de collectivités territoriales (communes, départements et régions), est structuré en 2 sections :

- Une section de fonctionnement dans laquelle sont englobées toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la ville,
- Une section d'investissement dans laquelle sont regroupées toutes les dépenses de travaux et l'encaissement des subventions de partenaires comme le Département ou la Région qui viennent compléter le financement des projets communaux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.



Le budget primitif global présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2026 s'élève à 100 631 205,23 € avec une section de fonctionnement à 51 849 192,29 € et une section d'investissement à 48 782 012,94 €.

**I - SYNTHÈSE DU BUDGET (opérations réelles + opérations d'ordre)**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	CREDIT D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	32 562 665,50	43 476 115,82
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	11 064 581,16	5 305 897,12
	002 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	5 154 766,28	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		48 782 012,94	48 782 012,94

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	CREDIT DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	51 849 192,29	45 210 099,94
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		6 639 092,35
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		51 849 192,29	51 849 192,29
TOTAL DU BUDGET		100 631 205,23	100 631 205,23

## II – SECTION DE FONCTIONNEMENT

### a. Recettes de fonctionnement

La présentation, ci-dessous, fera mention des recettes hors excédent de fonctionnement de 2025 qui, pour rappel, s'élève à 6 639 092,35 €.

Ces recettes s'établissent à 45 210 099,94 €, et sont en baisse de 356 259,72 € (-0,8 %) au regard du budget 2025.

Il est à préciser que ces inscriptions budgétaires ont été effectuées selon le principe de prudence qui veut que ne soient inscrites que les recettes « certaines » et/ou sincèrement évaluées selon les données et paramètres disponibles lors de l'estimation.

La répartition par chapitre est la suivante :

Recettes de fonctionnement	BP_2024	BP_2025	BP_2026	Variation 2026/2025
013 Atténuation de charges	4 000,00	5 000,00	5 000,00	0,0%
70 Produits des services	1 208 496,00	1 382 889,00	1 447 491,00	4,7%
73 Impôts et taxes	10 226 041,00	10 200 274,00	10 199 566,00	0,0%
731 Fiscalité locale	19 591 968,00	19 778 237,00	19 656 341,00	-0,6%
74 Dotations et participations	12 387 234,30	12 541 238,33	12 180 995,61	-2,9%
75 Autres produits de gestion courante	1 116 100,00	1 093 660,00	1 128 645,00	3,2%
76 Produits financiers	559 061,33	559 061,33	559 061,33	0,0%
77 Produits spécifiques	-	1 000,00	3 000,00	200,0%
78 Reprises sur provisions	112 552,62		10 000,00	
<b>Recettes réelles</b>	<b>45 205 453,25</b>	<b>45 561 359,66</b>	<b>45 190 099,94</b>	<b>-0,8%</b>
042 Opérations de transferts entre section	400,00	5 000,00	20 000,00	300,0%
043 Opérations à l'intérieur de la section				
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>400,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>45 205 853,25</b>	<b>45 566 359,66</b>	<b>45 210 099,94</b>	<b>-0,8%</b>

### 1) Chapitre 73 – Impôts et taxes

Avec une prévision à 10 199 566 €, ce chapitre représente 22,6 % des recettes réelles de fonctionnement. Depuis l'exercice 2024, pour la commune, le chapitre ne comporte que de la fiscalité reversée : l'attribution de compensation, la dotation de solidarité communautaire, le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

La CAHC renouvelle sa volonté de mettre en œuvre un mécanisme de solidarité communautaire exceptionnel. Elle a décidé d'attribuer aux communes une majoration exceptionnelle de l'attribution de compensation (AC). Ce reversement est attribué sur la base de 50% de la dotation de solidarité communautaire (DSC).

Il sera donc attribué une enveloppe complémentaire d'AC de 261 218 € pour la commune. Ce montant est le même qu'en 2025. Le dispositif est reconduit pour l'année 2026.

Rappelons que ces versements exceptionnels interviennent après les modifications par la CAHC, en 2022, des règles de calculs de l'attribution de la DSC. Ainsi, 11 communes sur 14 bénéficient d'une hausse d'AC plus conséquente car calculée sur une DSC majorée par le nouveau pacte fiscal et financier mis en place par la CAHC en 2022. Par l'application de critères sélectifs, la commune a été exclue du dispositif de majoration de DSC.

Pour l'exercice les évaluations sont les suivantes :

- AC	9 306 611 €
- DSC	522 436 €
- FNGIR	33 845 €
- FPIC	336 674 €

## 2) Chapitre 731 – Fiscalité locale

Le chapitre représente 43,5 % des recettes réelles de fonctionnement. Depuis 2024, il est composé majoritairement des impôts directs locaux, des droits de mutation, de l'accise sur l'électricité et de la taxe locale sur la publicité extérieure.

### Les impôts locaux :

Consciente de la forte pression fiscale pesant sur les ménages, la municipalité a déjà procédé à plusieurs abaissements du taux d'imposition sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (2017, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025). La Ville a tenu son engagement de baisser de -15% sur la période 2020/2025.

Pour rappel, avec la mise en place de la réforme de suppression de la taxe d'habitation, en compensation les communes se sont vues transférer la part de taux départemental de taxe foncière. Ainsi, le taux communal voté en 2025 était de 36,95% auquel s'est ajouté le taux du département de 22,26% soit un taux global de 59,21%.

### Les droits de mutation :

Les produits perçus au regard des ventes immobilières réalisées sur le territoire d'Hénin-Beaumont sont des produits volatiles qu'il faut estimer prudemment. L'attractivité de la ville observée ces dernières années est néanmoins marquée par les difficultés d'accès au crédit et un pouvoir d'achat en berne.

Il a donc été jugé opportun d'évaluer les produits attendus à 550 000 € en hausse de 30 000 € par rapport au budget 2025.

### La fraction d'accise sur l'électricité :

La Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais (FDE 62) reverse au budget de la commune une fraction de la taxe perçue par l'État.

Pour 2026, le reversement est évalué à 470 000 €.

La taxe locale sur la publicité extérieure :

Le produit est estimé à 457 000 € contre 448 000 € au BP 2025.

### **3) Chapitre 74 – Dotations et participations**

Ce chapitre budgétaire est estimé à 12 180 995,61 € et représente 27 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les deux principales composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sont la Dotation Forfaitaire (DF) et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). La dotation nationale de péréquation (DNP), troisième composante, est devenue depuis quelques années une variable d'ajustement de l'enveloppe globale, elle évolue peu.

Selon nos estimations, l'augmentation de la DSU devrait à nouveau être supérieure à la variation de la DF avec respectivement 5,54 M€ contre 3,18 M€.

### **4) Les autres chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement**

Les autres chapitres budgétaires représentent 7 % des recettes réelles de fonctionnement soit 3 153 197,33 €.

Le chapitre 013 « Atténuation de charges »

Ce chapitre ne comptabilise que quelques remboursements divers, la prévision pour 2026 reste de 5 000 €.

Le chapitre 70 « Produits des services »

L'année 2025 confirme la bonne tenue de ces produits avec un niveau de réalisations à 1,54M€. La prévision pour 2026 à 1,45 M€ est donc légèrement supérieure à celle de 2025.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »

Il se compose des revenus des immeubles, de redevances versées par les concessionnaires, de produits divers de gestion courante, des remboursements provenant de notre contrat d'assurance garantissant les risques financiers liés aux absences des agents (titulaires ou stagiaires) lors des congés maladie, d'accident de travail et les recettes que la Ville serait en droit de percevoir à la suite d'actions en contentieux, d'indemnités d'assurance à la suite de dommages ou d'avoir sur facture. L'ensemble est évalué à 1 128 645 € pour 2026.

Le chapitre 76 « Produits financiers »

Il s'agit de l'annuité du fonds de soutien à la sortie des emprunts toxiques de 559 061,33 €. Le versement aura lieu jusqu'en 2028.

Le chapitre 77 « Produits spécifiques »

Les produits spécifiques sont constitués d'annulations de mandats sur exercices antérieurs pour 3 000 €. Les produits de cessions seront constatés dans ce chapitre lors de leur réalisation.

## Le chapitre 78 « Reprises sur provisions »

Ce chapitre enregistre les ajustements à la baisse des provisions à hauteur de 10 000 € pour 2026.

### 5) Chapitre 042 – Opérations de transferts entre section

Il s'agit de la constatation d'amortissements de subventions d'équipement.

#### b. Dépenses de fonctionnement

La présentation, ci-dessous, intègre un virement à la section d'investissement de 9 546 000 €.

Pour 2026, les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à 39 967 192,29 € représentant une hausse de 2,8% au regard du budget voté en 2025.

La répartition par chapitre est la suivante :

Dépenses de fonctionnement	BP_2024	BP_2025	BP_2026	Variation 2026/2025
011 Charges à caractère général	13 408 680,59	12 938 643,29	13 543 200,29	4,7%
012 Charges de personnel	21 800 000,00	21 990 000,00	22 046 691,00	0,3%
014 Atténuations de produits	10 000,00	6 000,00	56 000,00	833,3%
65 Autres charges de gestion courante	3 076 398,50	2 831 491,03	3 335 801,00	17,8%
66 Charges financières	1 121 302,71	1 072 899,49	934 000,00	-12,9%
67 Charges spécifiques	40 000,00	50 000,00	40 000,00	-20,0%
68 Dotations aux provisions	-	7 650,00	11 500,00	50,3%
<b>Dépenses réelles</b>	<b>39 456 381,80</b>	<b>38 896 683,81</b>	<b>39 967 192,29</b>	<b>2,8%</b>
023 Virement à la section d'investissement	6 584 395,00	14 039 000,00	9 562 000,00	-31,9%
042 Opérations de transferts entre section	2 200 000,00	2 205 000,00	2 320 000,00	5,2%
043 Opérations à l'intérieur de la section	-	-	-	
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>8 784 395,00</b>	<b>16 244 000,00</b>	<b>11 882 000,00</b>	<b>-26,9%</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>48 240 776,80</b>	<b>55 140 683,81</b>	<b>51 849 192,29</b>	<b>-6,0%</b>

#### 1) Chapitre 011 – Charges à caractère général

Au titre de l'exercice 2026, le budget s'élève à 13 543 200,29 €.

Le chapitre 011 représente 33,9% des dépenses réelles de fonctionnement.

Par rapport au BP 2025, le chapitre enregistre une hausse de 604 557 € avec les variations majeures suivantes :

- Il est prévu 145 587 € de crédits complémentaires pour le fonctionnement du pôle culture et vie locale.

- Les crédits du pôle technique sont augmentés de 781 164 €.
- Un crédit de 69 000 € est ajouté pour les assurances.
- Le solde des variations est ventilé sur l'ensemble des autres directions opérationnelles.

## **2) Chapitre 012 – Charges de personnel**

Le prévisionnel s'établit à 22 046 691 € et représente 55,1% des dépenses réelles de fonctionnement.

Comme pour les exercices précédents, en 2026, la ville poursuivra son effort d'optimisation des charges de personnel. Néanmoins, la commune devra intégrer la hausse du taux de cotisation CNRACL de 12 % lissée sur 4 ans. Jusqu'alors, le taux de cotisation était de 31,65 %, il sera de 43,65 % en 2028.

## **3) Chapitre 014 – Atténuations de produits**

Ce chapitre enregistre des dégrèvements ou restitutions de fiscalité. En 2026, les crédits sont de 6 000 € au titre des dégrèvements de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs et de 50 000 € de régularisations de dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants.

## **4) Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante**

Avec un total de 3 335 801 €, le chapitre représente 8,4% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses liées aux services informatiques hébergés (« cloud computing » qui consiste en la fourniture de services informatiques via internet) sont inscrites pour 233 000 €. Une partie de dépenses sera éligible au FCTVA.

La ligne destinée à la formation des élus est positionnée à 8 000 €.

L'enveloppe budgétaire consacrée au subventionnement des associations locales est de 329 570 €, celle des associations sportives de 455 750 €.

La subvention de fonctionnement du Centre Communal d'Actions Sociales sera de 1 764 781 € pour assurer le fonctionnement du budget principal, du budget de la résidence autonomie René Ternaux et du budget service d'aide à domicile.

Un crédit de 34 000 € est réservé au titre des créances irrécouvrables.

Comme pour le chapitre 75 en recettes, la norme M57 fait entrer dans ce chapitre une partie des charges qui étaient comptabilisées en M14 au chapitre 67 « Charges exceptionnelles ». Il s'agit de charges diverses.

## **5) Chapitre 66 – Charges financières**

Les crédits inscrits au chapitre 66 pour 934 000 € seront consacrés au remboursement des charges d'intérêts de la dette ce qui représente 2,34% des dépenses réelles de fonctionnement. Cette part est en constante diminution depuis 2014.

## **6) Chapitre 67 – Charges spécifiques**

Les charges spécifiques comportent un crédit de 40 000 € qui pourra être utilisé pour constater l'annulation de titres sur exercices antérieurs.

## **7) Chapitre 68 – Dotations aux provisions**

L'ajustement annuel nécessite une dotation pour 2026 au regard des états communiqués par le trésorier et selon les principes adoptés par la délibération 2022-106 du novembre 2022, il est prévu un crédit de 11 500 €.

## **8) Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement**

Ce chapitre d'ordre permet d'alimenter la section d'investissement d'une partie de l'autofinancement de l'année. Il s'élève à 9 562 000 €.

## **9) Chapitre 042 – Opérations de transferts entre section**

Il s'agit des amortissements des immobilisations comptabilisés conformément à la délibération 2023-079 pour un total de 2 320 000 €.

### III – SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement totalise 48 782 012,94 €.

#### a. Les recettes d'investissement

La présentation, ci-dessous, ne fait pas mention des restes à réaliser en recettes de 2025 pour un montant de 5 305 897,12 €. Ne sont repris ici que les crédits nouveaux 2026.

Le total des recettes réelles d'investissement s'élève à 28 594 115,82 €.

Recettes d'investissement	BP_2024	BP_2025	BP_2026	Variation 2026/2025
10 Dotations, fonds divers et réserves	2 289 500,00	1 455 000,00	896 450,00	-38,4%
1068 Excédent de fonct. capitalisés	8 824 556,45	1 482 090,71	10 827 430,23	630,6%
13 Subvention d'investissement	1 927 972,58	5 727 796,02	8 014 656,31	39,9%
16 Emprunts et dettes assimilées	2 610 000,00	2 610 000,00	2 510 000,00	-3,8%
23 Immobilisations en cours			1 619 564,64	
27 Autres immobilisations financières		500 000,00		
024 Produits des cessions d'immobilisation	854 350,00	964 580,00	766 450,00	-20,5%
45 Opérations pour le compte de tiers	1 580 572,09	40 000,00	3 959 564,64	9798,9%
<b>Recettes réelles</b>	<b>18 086 951,12</b>	<b>12 779 466,73</b>	<b>28 594 115,82</b>	<b>123,8%</b>
021 Virement de la section de fonctionnem	6 584 395,00	14 039 000,00	9 562 000,00	-31,9%
040 Opé. D'ordre de transferts entre sector	2 200 000,00	2 205 000,00	2 320 000,00	5,2%
041 Opérations patrimoniales	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	0,0%
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>11 784 395,00</b>	<b>19 244 000,00</b>	<b>14 882 000,00</b>	<b>-22,7%</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>29 871 346,12</b>	<b>32 023 466,73</b>	<b>43 476 115,82</b>	<b>35,8%</b>

Il est à préciser que ces inscriptions budgétaires ont été effectuées selon le principe de prudence qui veut que ne soient inscrites que les recettes « certaines » et/ou sincèrement évaluées selon les données et paramètres disponibles lors de l'estimation.

#### **1) Chapitre 10 – Dotations et fonds propres**

Il s'agit principalement du FCTVA et dans une moindre mesure de la taxe d'aménagement (TA). Dans l'attente des notifications, les prévisions 2026 s'établissent à 876 450 € de FCTVA et 20 000 € de TA.

#### **2) Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés**

Ce compte s'établit à 10 827 430,23 € conformément à la délibération prise concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2025. Il sert à couvrir le déficit de la section d'investissement constaté à la clôture 2025 ainsi que le solde des restes à réaliser.

### **3) Chapitre 13 – Subventions d’investissement**

La commune, compte tenu des notifications reçues et de leur modalité de versement, estime les perceptions à hauteur de 13,24 M€ dont 5,224 M€ au titre des RAR 2025. Le chapitre comprend également 0,2 M€ au titre du produit des amendes de police.

### **4) Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées**

Pour 2025, l’équilibre de la section d’investissement est réalisé compte tenu d’un emprunt maximum à hauteur de 2,5 M€. Ainsi, la ville place son besoin de financement sous la barre du remboursement de la dette en capital et maîtrise son niveau d’endettement.

Néanmoins, la volonté de la municipalité reste et demeure de recourir le moins possible au financement par emprunt et donc de financer ses projets par l’optimisation de ses fonds propres et l’obtention de subventions.

Dans cette hypothèse, le capital restant dû au 31 décembre 2026 serait de 24,4 M€.

La prévision est complétée de 10 000 € au titre des dépôts de cautions reçus à l’occasion de signature de baux de location.

### **5) Chapitre 23 – Immobilisations en cours**

Les crédits de ce chapitre sont destinés à modifier l’imputation comptable de travaux réalisés en co-maîtrise d’ouvrage avec la FDE 62.

### **6) Chapitre 024 – Produits des cessions d’immobilisations**

Les prévisions de ventes de patrimoine s’élèvent à 766 450 € en 2026, il s’agit :

- 100, Rue Voltaire 45 000 €
- Parcelle ZR 96p 49 950 €
- Parcelle ZR 25 1 000 €
- Angle rues Blériot/Willy Brandt 455 000 €
- Parcelle (partie de la AE 307) 6 630 €
- 688, boulevard Schweitzer 34 000 €
- 79, rue Jules Guesde 32 500 €
- 31, rue du 8 mai 61 000 €
- 141, avenue des Déportés 40 000 €
- 87, rue de Bourcheuil 42 000 €

## 7) Chapitres 45 – Opérations pour compte de tiers :

Il s'agit des remboursements sur les travaux effectués d'office dans le cadre de la gestion des périls, 60 000 € sont inscrits au chapitre 45412x.

On retrouve également des remboursements de travaux réalisés dans le cadre des conventions de co-maîtrise d'ouvrage :

Par la FDE 62 :

- 458216 Travaux cité Sainte Barbe	538 101,80 €
- 458217 Travaux Gambetta Hoche Déportés	650 521,96 €
- 458218 Travaux Hauts marchés	430 940,88 €

Par la CAHC

- 458231 Travaux ERBM	2 280 000,00 €
-----------------------	----------------

## 8) Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement

Contrepartie du chapitre 023 de la section de fonctionnement, cette recette constitue une partie de l'autofinancement de l'année. Il s'élève à 9 562 000 €.

## 9) Chapitre 040 – Opérations de transferts entre section

Il s'agit de la contrepartie des amortissements passés en dépenses de fonctionnement et du transfert le cas échéant vers la section d'investissement des plus-values de cessions.

## 10) Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

Le chapitre 041 équilibré en dépense et en recette retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit par exemple du basculement des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation au compte de travaux correspondant.

### **b. Les dépenses d'investissement**

La présentation, ci-dessous, ne fait ni mention des restes à réaliser de 2025 à hauteur de 11 064 581,16 €. Ne sont repris ici que les crédits nouveaux 2026.

Le total des dépenses réelles d'investissement s'élève à 29 542 665,50 €.

Les crédits nouveaux sont d'un total de 26 782 096,17 € sur l'exercice 2026 pour les dépenses d'équipements. Ils sont constitués des opérations d'équipement, des opérations pour compte de tiers et des versements à la SPL de l'Artois pour l'ERBM.

Dépenses d'investissement		BP_2024	BP_2025	BP_2026	Variation 2026/2025
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>14 992 873,73</b>	<b>23 430 000,00</b>	<b>22 232 531,53</b>	<b>-5,1%</b>
10	Dotations	10 000,00	10 000,00	5 000,00	-50,0%
13	Subvention d'investissement	10 000,00	10 048,15	10 069,33	0,2%
16	Emprunts et dettes assimilées	2 633 500,00	2 645 000,00	2 745 500,00	3,8%
27	Autres immobilisations financières	200 000,00	1 315 307,78	2 870 000,00	118,2%
45	Opérations pour le compte de tiers	200 015,94	40 000,00	1 679 564,64	4098,9%
	<b>Dépenses réelles</b>	<b>18 046 389,67</b>	<b>27 450 355,93</b>	<b>29 542 665,50</b>	<b>7,6%</b>
040	Opé. D'ordre de transferts entre section	400,00	5 000,00	20 000,00	300,0%
041	Opérations patrimoniales	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	0,0%
	<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>3 000 400,00</b>	<b>3 005 000,00</b>	<b>3 020 000,00</b>	<b>0,5%</b>
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>21 046 789,67</b>	<b>30 455 355,93</b>	<b>32 562 665,50</b>	<b>6,9%</b>

### 1) Les opérations d'équipement

Les opérations d'équipement représentent 22 232 531,53 € de crédits nouveaux pour l'exercice 2026 et se répartissent comme suit :

OPERATION	CREDIT NOUVEAUX 2026
10_EGLISES	413 000,00
17_VIDÉOPROTECTION	100 000,00
19_RESERVE FONCIERE	3 092 913,70
21_SPORT	6 248 383,00
22_VOIRIE	4 744 303,19
24_CULTURE	3 756 712,87
29_BATIMENTS SCOLAIRES / ECOLES	611 560,08
30_BATIMENTS COMMUNAUX	818 478,99
31_VILLE JARDIN	469 000,00
32_PROPRIETE URBAINE	171 000,00
34_CIMETIERES	96 500,00
35_EQUIPEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX	444 124,10
39_REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE	172 000,00
41_BEAUMONT	470 820,00
42_ERBM	623 735,60
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>22 232 531,53</b>

### 2) Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

Il s'agit d'un crédit pour permettre le remboursement de dégrèvements de taxe d'aménagement qui pourraient intervenir durant l'exercice budgétaire.

### **3) Chapitre 13 – Subventions d'investissement**

Le crédit est provisionné pour faire face à une éventuelle demande de restitution ou d'ajustement de subvention d'investissement

### **4) Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées**

Ce chapitre totalise 2 745 500 € correspondant :

- au remboursement en capital de la dette communal pour 2 735 500 € ;
- au remboursement de dépôts et cautionnements pour 10 000 € ;

Depuis 2016, le remboursement de la dette en capital est plus important que le remboursement des charges d'intérêts.

En 2014, le remboursement de la dette en capital représentait 46,79% de l'annuité contre aujourd'hui 74,61% en 2026.

L'effort de désendettement réalisé par la commune sur les exercices 2022, 2023, 2024 et 2025 a engendré une baisse de l'annuité pour les exercices 2023 et suivants. Cette baisse profite à l'épargne nette et ouvre de nouvelles capacités d'endettement et permet d'envisager, le cas échéant, un recours complémentaire à l'emprunt pour le financement des projets à venir.

### **5) Chapitre 27 – Autres immobilisations financières**

Pour l'opération ERBM, il a été autorisé au Conseil Municipal du 15 février 2022 la signature d'un contrat de concession d'aménagement avec la SPL de l'Artois. Pour la réalisation des travaux, il est prévu des avances et des remboursements d'avances de trésorerie ; ces flux constituent des immobilisations financières et sont retracés à l'intérieur du chapitre 27 en recettes et en dépenses. Les crédits sont de 2 870 000 € pour 2026.

### **6) Chapitres 45 – Opérations pour compte de tiers :**

Il s'agit d'une provision au titre des travaux effectués d'office dans la cadre de la gestion des périls, 60 000 € sont inscrits au chapitre 45411x.

Des travaux réalisés pour le compte de la FDE 62 :

- |  |              |
|--|--------------|
| - 458116 Travaux cité Sainte Barbe       | 538 101,80 € |
| - 458117 Travaux Gambetta Hoche Déportés | 650 521,96 € |
| - 458118 Travaux Hauts marchés           | 430 940,88 € |

### **7) Chapitre 040 – Opérations de transferts entre section**

Il s'agit de la contrepartie du chapitre 042 des recettes de fonctionnement pour la constatation d'amortissements de subventions d'équipement et du transfert le cas échéant vers la section d'investissement des moins-values de cessions.

### **8) Chapitre 041 – Opérations patrimoniales**

Le chapitre 041 équilibré en dépense et en recette retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit par exemple du basculement des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation au compte de travaux correspondant.